

Thème 13 - Je crois à la communion des saints et au pardon des péchés

L'Eglise est "communio sanctorum" : communion des saints, c'est-à-dire communauté de tous ceux qui ont reçu la grâce régénératrice de l'Esprit par laquelle ils sont fils de Dieu, unis au Christ et appelés saints.

29 jan. 2014

Je crois à la communion des saints et au pardon des péchés

• La communion des saints

Certains cheminent encore sur cette terre, d'autres sont morts et se purifient aussi avec l'aide de nos prières. D'autres, enfin, jouissent déjà de la vision de Dieu et intercèdent pour nous. La communion des saints signifie aussi que tous les chrétiens ont en commun les dons sacrés, au centre desquels se trouve l'Eucharistie, tous les autres sacrements qui sont orientés vers elle, et tous les autres dons et charismes (cf. *Catéchisme*, 950).

Par la communion des saints, les mérites du Christ et de tous les saints qui nous ont précédés sur la terre nous aident dans la mission que le Seigneur Lui-même nous demande de réaliser dans l'Église. Les saints qui sont au Ciel n'assistent pas avec

indifférence à la vie de l'Église pèlerine : ils nous encouragent par leur intercession auprès du Trône de Dieu, et ils attendent que la plénitude de la communion des saints se réalise lors de la seconde venue du Seigneur, le jugement et la résurrection des corps. La vie concrète de l'Église pèlerine et de chacun de ses membres, la fidélité de chaque baptisé, a une grande importance pour la réalisation de la mission de l'Église, pour la purification de nombreuses âmes et pour la conversion d'autres[1].

L'Église, qui est communion des saints, est structurée organiquement sur terre, parce que le Christ et l'Esprit en ont fait un *sacrement universel de Salut*, c'est-à-dire un moyen et un signe par lesquels Dieu offre le Salut à l'humanité. Dans son cheminement terrestre, l'Église se structure aussi extérieurement dans la communion des Églises

particulières formées à l'image de l'Église universelle et présidées chacune par son évêque propre; dans ces Églises particulières on trouve une communion particulière entre ses fidèles, ses patrons, ses fondateurs et ses principaux saints. De manière analogue, on trouve cette communion dans d'autres réalités ecclésiales. Nous sommes aussi dans une certaine communion de prière et d'autres bénéfices spirituels, avec les chrétiens qui n'appartiennent pas à l'Église Catholique[2] et il y a même entre eux et nous une certaine union dans l'Esprit Saint.

1.1 L'Église est communion et société. Les fidèles : hiérarchie, laïcs et vie consacrée

L'Église sur terre est à la fois communion et société structurée par l'Esprit Saint à travers la Parole de Dieu, les sacrements et les charismes. Les notions de structure et de

communion ne peuvent pas être séparées. La structure ne peut pas se superposer à la communion ; elle ne peut pas être comprise comme une manière qu'a l'Église de se maintenir et de se gouverner, une fois passée la période de ferveur « charismatique ».

Les sacrements qui constituent l'Église sont ceux qui la structurent pour qu'elle soit sur terre le *sacrement universel de salut*.

Concrètement, par les sacrements du Baptême, de la Confirmation et de l'Ordre, les fidèles participent - sous des formes diverses - à la mission sacerdotale du Christ et, par conséquent à son sacerdoce^[3]. De l'action de l'Esprit Saint dans les sacrements et à travers les charismes proviennent les trois grandes catégories historiques de personnes dans l'Église : les fidèles laïcs, les ministres sacrés (qui ont reçu le sacrement de l'Ordre et constituent

la hiérarchie de l'Église) et les religieux (cf. *Compendium*, 178). Ils ont tous en commun la condition de fidèles, c'est-à-dire « qu'en étant incorporés au Christ par le Baptême, ils sont établis membres du Peuple de Dieu. Rendus participants, selon leur condition propre, aux fonctions sacerdotale, prophétique et royale du Christ, ils sont appelés à exercer la mission confiée par Dieu à l'Église. Entre eux demeure une véritable égalité en raison de leur dignité de fils de Dieu. » (*Compendium*, 177).

Le Christ a institué la hiérarchie ecclésiastique avec la mission de rendre le Christ présent à tous les fidèles au moyen des sacrements et à travers la prédication de la Parole de Dieu avec autorité, en vertu du commandement reçu de Lui. Les membres de la hiérarchie ont aussi reçu la mission de guider le Peuple de Dieu (cf. Mt 28, 18-20). La hiérarchie est formée par les

ministres sacrés : évêques, prêtres et diacres. Le ministère de l'Église a une dimension collégiale, c'est-à-dire que l'union des membres de la hiérarchie ecclésiastique est au service de la communion des fidèles. Chaque évêque exerce son ministère en tant que membre du Collège épiscopal – qui succède au Collège apostolique – et en union avec sa Tête, le Pape. Chaque évêque participe avec ce dernier et les autres évêques à la sollicitude pour l'Église universelle. En outre, si on lui a confié une Église particulière, il la gouverne au nom du Christ avec l'autorité qu'il a reçue, un pouvoir ordinaire, propre et immédiat, et en communion avec toute l'Église et sous le Saint Père. Le ministère épiscopal revêt aussi un caractère personnel, parce que chacun est responsable devant le Christ qui l'a appelé personnellement et lui a conféré la mission lorsqu'il a reçu le sacrement de l'Ordre en plénitude.

Évêque de Rome et successeur de saint Pierre, le Pape est le principe et le fondement perpétuel et visible de l'unité de l'Église. Il est le Vicaire du Christ, tête du Collège des évêques et pasteur de toute l'Église, sur laquelle il a par institution divine le pouvoir plénier, suprême, immédiat et universel. Le collège des évêques, en communion avec le Pape et jamais sans lui, exerce aussi le pouvoir suprême et plénier sur l'Église. Les évêques ont reçu la mission d'enseigner en tant que témoins authentiques de la foi apostolique; de sanctifier en dispensant la grâce du Christ dans le ministère de la Parole et des sacrements en particulier de l'Eucharistie ; et de gouverner le peuple de Dieu sur la terre (cf. *Compendium*, 184, et 186 et sq.).

Le Seigneur a promis que son Église restera toujours dans la foi (cf. Mt 16, 19) et Il le garantit par sa présence en vertu de l'Esprit Saint. Cette

propriété est possédée par l'Église dans sa totalité (pas en chaque membre). C'est pourquoi les fidèles dans leur ensemble ne se trompent pas en adhérant indéfectiblement à la foi, guidés par le magistère vivant de l'Église sous l'action de l'Esprit Saint qui guide les uns et les autres. L'assistance de l'Esprit Saint à toute l'Église pour qu'elle ne se trompe pas en croyant se rencontre aussi dans le magistère, pour qu'il enseigne fidèlement et authentiquement la Parole de Dieu. Dans certains cas spécifiques, cette assistance de l'Esprit garantit que les interventions du magistère ne contiennent pas d'erreur. Aussi dit-on d'habitude qu'en de tels cas, le magistère participe à l'infaillibilité même que le Seigneur a promise à son Église. « L'infaillibilité du Magistère s'exerce quand le Souverain Pontife, en vertu de son autorité de Pasteur suprême de l'Église, ou le Collège des Évêques en communion avec le Pape, surtout

lorsqu'ils sont ensemble en Concile œcuménique, déclarent par un acte définitif une doctrine relative à la foi ou à la morale, ou encore quand le Pape et les Évêques, dans leur magistère ordinaire, sont unanimes à déclarer une doctrine comme définitive. A cet enseignement, tout fidèle doit adhérer dans l'obéissance de la foi. » (*Compendium* , 185).

Les laïcs sont les fidèles dont la mission est de chercher le Royaume de Dieu, en éclairant et en ordonnant les réalités temporelles selon Dieu. Ils répondent ainsi à l'appel à la sainteté et à l'apostolat, qui s'adresse à tous les baptisés[4]. Puisqu'ils participent du sacerdoce du Christ, les laïcs sont aussi associés à sa mission sanctificatrice, prophétique et royale (cf. *Compendium*, 189-191). Ils participent à la mission sacerdotale du Christ lorsqu'ils offrent comme sacrifice spirituel, surtout dans l'Eucharistie, leur

propre vie avec toutes ses œuvres. Ils participent à la mission prophétique lorsqu'ils accueillent dans la foi la Parole du Christ et l'annoncent au monde par le témoignage de leur vie et de leur parole. Ils participent à la mission royale parce qu'ils reçoivent de Lui le pouvoir de vaincre le péché en eux-mêmes et dans le monde grâce à l'abnégation et à la sainteté de leur propre vie, et ils imprègnent de valeurs morales les activités temporelles de l'homme et les institutions de la société.

Des fidèles laïcs et de la hiérarchie proviennent les fidèles qui se consacrent d'une manière spéciale à Dieu par la profession des conseils évangéliques : chasteté (dans le célibat ou la virginité), pauvreté et obéissance. La vie consacrée est un état de vie reconnu par l'Église, qui participe à sa mission moyennant un don total au Christ et à ses frères en rendant témoignage de l'espérance

du Royaume des cieux (cf. *Compendium*, 192, sq.)[5].

• Je crois au pardon des péchés

Le Christ avait le pouvoir de pardonner les péchés (cf. Mc 2, 6-12). Il l'a donné à ses disciples lorsqu'Il leur a donné l'Esprit Saint; Il leur a donné « le pouvoir des clefs » et les a envoyés baptiser et pardonner les péchés de tous : « Recevez l'Esprit Saint. À qui vous remettrez ses péchés, ils lui seront remis; à qui vous maintiendrez ses péchés, ils seront maintenus » (Jn 20, 22-23). Saint Pierre conclut son premier discours après la Pentecôte en encourageant les Juifs à la pénitence, « et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de ses péchés; vous recevrez alors le don du Saint Esprit » (Ac 2, 38).

L'Église connaît deux manières de pardonner les péchés. Le Baptême

est le premier et le principal sacrement pour pardonner les péchés. Pour les péchés commis après le Baptême, le Christ a institué le sacrement de la Pénitence, dans lequel le baptisé se réconcilie avec Dieu et avec l'Église.

Lorsque les péchés sont pardonnés, c'est le Christ et l'Esprit qui agissent dans et à travers l'Église. Il n'y a aucune faute que l'Église ne puisse pardonner, parce que Dieu peut toujours pardonner et Il a voulu toujours le faire si l'homme se convertit et demande pardon (cf. *Catéchisme*, 982). L'Église est un instrument de sainteté et de sanctification. Elle agit pour que nous soyons tous plus près du Christ. Par sa lutte pour vivre saintement et par sa parole, le chrétien peut faire en sorte que les autres soient plus près du Christ et se convertissent.

Miguel de Salis Amaral

Bibliographie de base

Catéchisme de l'Église Catholique,
976-987.

*Compendium du Catéchisme de
l'Église Catholique*, 200-201.

[1] « Beaucoup de grandes choses dépendent de ce que, toi et moi, nous nous comportons selon la volonté de Dieu. Ne l'oublie pas. » (S. Josémaria, *Chemin*, 755)

[2] Cf. Concile Vatican II, const.
Lumen Gentium, 15

[3] Cf. Ibid., 10

[4] Cf. Ibid., 31

[5] « Notre mission de chrétiens est de proclamer cette Royauté du Christ, de l'annoncer par nos paroles et par nos œuvres. Le Seigneur veut que les

siens soient présents à tous les carrefours de la terre. Il en appelle certains au désert afin que, se désintéressant des péripéties de la société des hommes, ils témoignent aux autres que Dieu existe. À d'autres, Il confie le ministère sacerdotal. Mais Il veut que le plus grand nombre des siens restent au milieu du monde, dans les occupations terrestres. Par conséquent, ces chrétiens-là doivent porter le Christ dans tous les milieux où s'accomplissent les tâches humaines : à l'usine, au laboratoire, dans les champs, dans l'atelier de l'artisan, dans les rues de la grande ville et sur les sentiers des montagnes. » (Saint Josémaria, *Quand le Christ passe*, 105).

dev.opusdei.org/fr-ci/article/je-crois-a-la-communion-des-saints-et-au-pardon-des-peches/ (8 août 2025)